

Paris, le 23 novembre 2022

L'UNCCAS au Salon des Maires et des Collectivités Territoriales Signature d'une convention avec l'ANCT

Mercredi 23 novembre, le **président de l'UNCCAS Luc Carvounas a signé une convention de partenariat avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)** dans le cadre du Salon des Maires et des Collectivités Territoriales.

Il a été convenu que l'ANCT renouvelle son soutien à la mise en œuvre des actions de l'UNCCAS afin de mettre en place des formations décentralisées et un accompagnement des adhérents :

L'UNCCAS déploiera 36 sessions de formations en décentralisé auprès de son réseau d'Unions Départementales de CCAS/CIAS volontaires, en métropole et outre-mer.

Ces formations suivront les mêmes objectifs et le même format que celles organisées en 2021 et 2022.

Dans le prolongement des actions d'information, d'outillage et de soutien au réseau des CCAS/CIAS menées au titre des années 2021-2022, l'UNCCAS s'engage à approfondir avec eux les problématiques qu'ils rencontrent sur le terrain et alimenter les travaux menés au plan national. Dans ce cadre, elle relaiera toutes démarches mis à disposition par l'ANCT et poursuivra ses propres actions d'accompagnement.

À propos de l'UNCCAS

L'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale regroupe 4 200 CCAS/CIAS adhérents (8 000 communes) dont l'action concerne 70 % de la population, en métropole et outre-mer.

Les CCAS et CIAS, établissements publics locaux, ont un rôle de prévention et de développement social dans leur commune/intercommunalité. Ils gèrent de nombreux équipements et services de proximité en direction des familles, des personnes en difficulté, des personnes âgées ou handicapées.

Le Conseil national de l'Unccas réunit notamment les élus du Conseil d'administration et les présidents des Unions départementales de CCAS-CIAS (UDCCAS) du réseau.

Contact presse & accréditation

Alissia Nono

Mob. : +33 6 33 72 87 50

Mail : anono@unccas.org